

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. SIR CHARLES TUPPER, C.B., G.C.M.G., &c.,

MINISTRE DES FINANCES.

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 27 AVRIL 1888.

M. L'ORATEUR.—

En me levant pour proposer que vous quittiez le fauteuil, dans le but de permettre à la Chambre de se former en comité des voies et moyens, je dois prier la Chambre, encore une fois, d'être indulgente à mon égard, vu que par des circonstances se rattachant à l'administration des affaires du pays, je me suis vu dans la nécessité de m'absenter d'Ottawa pendant une période de temps considérable depuis la dernière session. Quoique durant mon absence, en premier lieu à Londres et ensuite à Washington, mon bureau ait été surveillé par mon collègue l'honorable ministre des douanes, avec son habileté ordinaire, cela n'empêche pas que la Chambre s'attende à ce qu'en ma qualité de ministre des finances je lui fasse l'exposé ordinaire de la position financière du pays.

Après cette courte préface, je passe de suite à l'examen de la question que je viens de mentionner. Je donnerai d'abord des explications au sujet des variations dans l'exposé financier présenté en mai dernier concernant l'année expirée le 30 juin 1887; je vous ferai voir ensuite l'état des affaires de la présente année fiscale, et en dernier lieu je vous ferai connaître la position telle que le gouvernement l'apprecie, en ce qui concerne l'année fiscale prochaine.

Abordant d'abord les affaires financières de l'année expirée le 30 juin dernier, nous avons calculé que le revenu de toutes sources s'élèverait à \$35,300,000. En mai dernier, en faisant l'exposé annuel, je me suis efforcé de fixer au plus près possible le chiffre de notre revenu probable de manière à ne pas le surévaluer. Je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui à la Chambre, que le revenu total de l'année a été de \$35,754,993, soit une augmentation sur l'estimation approximative, de \$454,993. Le revenu des douanes que nous avons figuré par \$22,000,000, s'est élevé en réalité à \$22,378,800. Cette augmentation provenait principalement sans